



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE

15 DEC. 2017

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°107 /2017 DU 08 DECEMBRE 2017

Portant suppression des emplois permanents vacants de la commune de Pirae.

Date de convocation : 30 novembre 2017	L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1 ^{er} adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 30 novembre 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 12 décembre 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 18 DEC. 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	24	PROCURATION	05
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	24						
PROCURATION	05						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	Miriama MACE
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO		X	
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	24	9	5 procurations

DELIBERATION N° 107/2017 du 08.12.2017**Portant suppression des emplois permanents vacants de la commune de Pirae.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) parue au JORF n° 0239 du 15 octobre 2015 ;
- VU le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 modifié fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 28/2017 du 30 mars 2017 portant approbation du budget principal de l'exercice 2017 de la commune de Pirae ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) dans sa séance du 9 novembre 2017 ;
- VU le courrier n° 410-2017/BRH-at du 28 novembre 2017 portant transmission du procès-verbal de la séance du CTP du 9 novembre 2017 au président du centre de gestion et de formation ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire;
- VU les nécessités de service ;

Exposé des motifs :

Des emplois permanents créés par le conseil municipal peuvent être supprimés après avis du comité technique paritaire et information du centre de gestion et de formation dans le cas, d'une part, de mesures d'économies, quel que soit l'état des finances communales (CE, n°74694 du 17.10.1986) ou dans le cas, d'autre part, d'une réorganisation des services.

En l'occurrence, l'administration communale compte des emplois permanents demeurés vacants depuis plusieurs années, essentiellement en raison de la réorganisation des services du 1^{er} octobre 2014 qui a eu pour effet de modifier le fonctionnement de l'administration communale.

Or ces emplois ne correspondent plus à la nouvelle organisation et imposent la réservation de crédits pouvant être mobilisés pour d'autres emplois.

Afin de mettre en œuvre une gestion active et optimisée des postes budgétaires et de la masse salariale, les emplois permanents vacants listés en annexe de la présente délibération et dont le besoin ne correspond plus à l'organisation actuelle des services sont donc supprimés.

Après en avoir délibéré en sa séance du 08.12.2017 ;

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 107/2017 du 8 décembre 2017.

Liste des emplois permanents vacants à supprimer					
Service	Cadre d'emploi	Spécialité	Grade	Temps de travail	Intitulé de poste
Direction générale des services	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Temps complet	Directeur général des services (emploi administratif)
	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Temps complet	Chargée de mission développement durable
Service de la sécurité civile et publique	B - Maîtrise	Sécurité civile	Lieutenant	Temps complet	Chef de centre
Service de l'action sociale et éducative	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller	Temps complet	Chef de service de l'Animation
	B - Maîtrise	Administrative	Technicien	Temps complet	Chargé des sports
Service du cadre de vie	A - Conception & Encadrement	Technique	Conseiller	Temps complet	Chargé de projet eau et assainissement
	B - Maîtrise	Technique	Technicien	Temps complet	Chef de service Propreté
	C - Application	Technique	Adjoint	Temps complet	Agent technique
	C - Application	Administrative	Adjoint provisoire	Temps complet	Animateur
	D - Exécution	Technique	Agent qualifié	Temps complet	Mécanicien
	D - Exécution	Administrative	Agent	Temps complet	Agent administratif
	D - Exécution	Technique	Agent	Temps complet	Ouvrier
	D - Exécution	Technique	Agent	Temps complet	Ouvrier
Services des ressources	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Temps complet	Chef de service des ressources humaines
	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Temps complet	Chef de la section des recettes
	A - Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller qualifié	Temps complet	Chef de bureau des affaires financières
	B - Maîtrise	Administrative	Technicien	Temps complet	Assistant(e) Ressources humaines

ADOPTE :

Article 1^{er} : Les emplois permanents vacants dont la liste figure en annexe de la présente délibération sont supprimés.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef de service des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1er adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 15 DEC. 2017 ~~Pour le maire absent~~ et publication du 18 DEC. 2017

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire

